

Au collège Guillaume-Fouace

Les élèves de 6e parlent des discriminations

Le samedi 17 mai avait lieu la Journée mondiale de lutte contre l'homophobie. Dans ce contexte, les élèves de 6e ont travaillé sur l'homophobie et sur toutes les discriminations en cours d'EMC (Enseignement moral et civique).

Au mois de mai, les 6e sont venus au CDI, dans le cadre du cours d'EMC, pour faire des recherches sur plusieurs discriminations (ils ont appris qu'il en existait officiellement 26). Ils ont ensuite rédigé des articles qui pourront figurer dans le journal du collège.

Mattéo et Louna ont tenu à rappeler qu'il fallait combattre l'homophobie. Ils ont découvert que « sale PD » était l'insulte la plus courante en France dans les cours de récréation en 2018 et ont trouvé cela très triste.

Ils ont noté que les insultes homophobes devaient être sévèrement punies. Les peines peuvent aller jusqu'à 45000 euros d'amende et un an de prison.

Ils ont aussi noté que la célèbre humoriste Muriel Robin avait avoué être moins embauchée par les réalisateurs depuis qu'elle avait parlé de son homosexualité à la télévision.

Lilou, Océane, Timéo et Manon ont parlé des moqueries sur l'apparence physique et de la grossophobie. Ils ont évoqué les soucis causés par les réseaux sociaux et par les moqueries des autres. Ils nous ont fait connaître des associations qui défendent les personnes victimes de cette discrimination.

Éline, Sacha, Pierre et Lola ont, eux, discuté du validisme et des personnes qui ne considèrent pas les personnes avec handicap comme égales aux autres. Ils ont rappelé l'importance de la loi du 11 février 2005, qui dit que tous les enfants devaient être scolarisés et avoir les mêmes chances pour leur formation.

Les élèves de 6e ont aussi parlé du racisme, du sexisme et de la haine des personnes en fonction de leur religion. Ils ont très bien travaillé et leurs articles seront visibles dans le prochain numéro du journal!

Les élèves de 6e A et de 6e B

Combattons l'homophobie !

Définition :
L'homophobie c'est avoir peur ou rabaisser deux personnes du même sexe qui s'aiment.

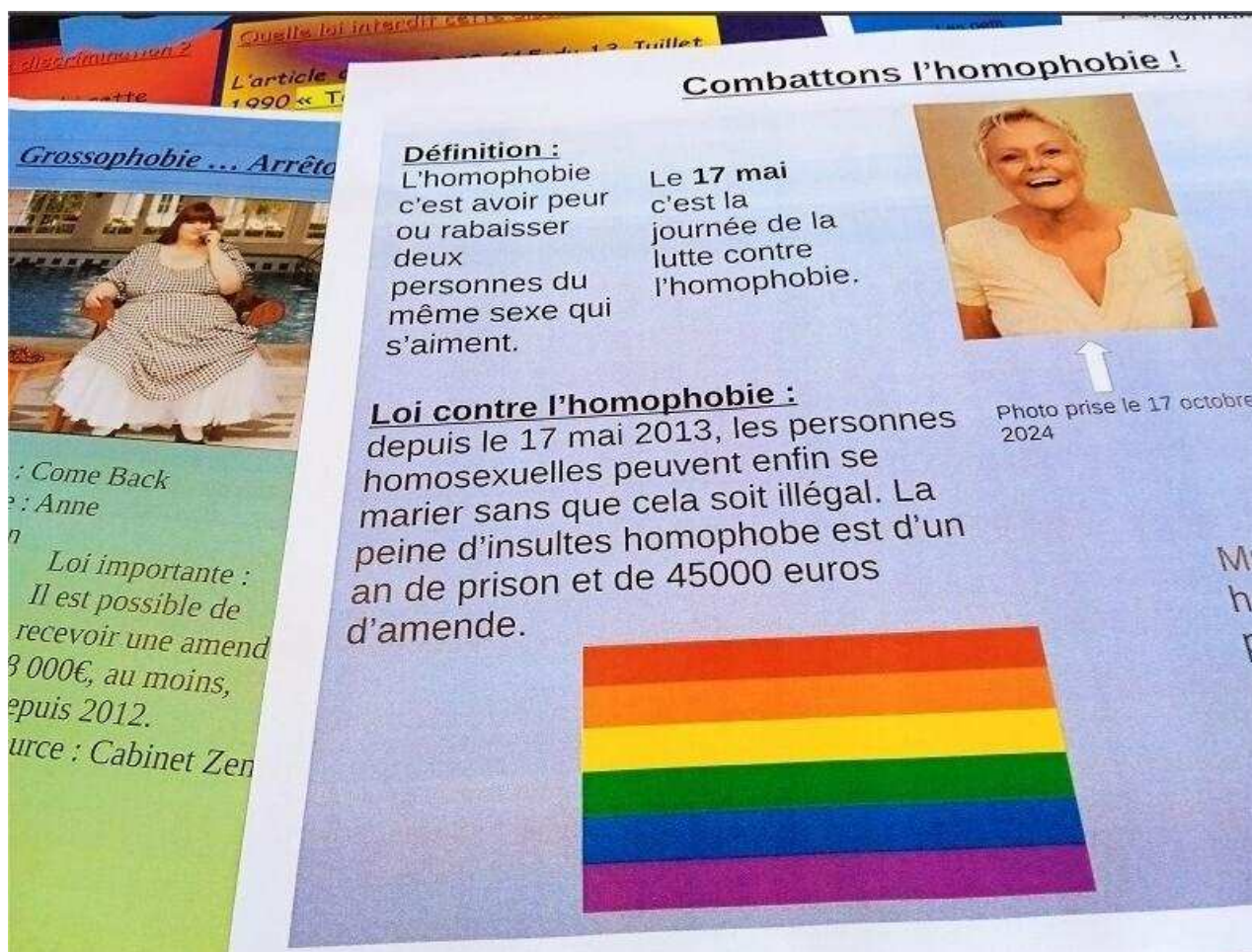
Le 17 mai c'est la journée de la lutte contre l'homophobie.

Loi contre l'homophobie :
depuis le 17 mai 2013, les personnes homosexuelles peuvent enfin se marier sans que cela soit illégal. La peine d'insultes homophobe est d'un an de prison et de 45000 euros d'amende.

Photo prise le 17 octobre 2024

Grossophobie ... Arrête

Loi importante :
Il est possible de recevoir une amende de 3 000€, au moins, depuis 2012.
Source : Cabinet Zen



Les articles des élèves de 6e sur les discriminations sont très bien réalisés. DR